

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR26.05PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de CHF 150'000.- relative à
l'acquisition d'une solution informatique adaptée pour la documentation
d'un système de contrôle interne (SCI)**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 23 mars 2026.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Françoise PANASCI, Cécile PLAGELLAT, Jean-David CHAPUIS, Michel DUBEY, Xavier FISCHER, Bladimir MENESES, Philippe PAVID et de la soussignée, désignée présidente.

La délégation municipale était composée de Messieurs Pierre DESSEMONTET, Syndic, Fabrice WEBER, Chef de service, Fermino CECCHINI, Responsable de l'office informatique et Madame Audrey BÜTIKOFER, Analyste et contrôlease financière. Nous les remercions chaleureusement pour leur présentation, ainsi que pour les réponses aux diverses questions des commissaires.

Logiciel de système de contrôle interne :

Le système de contrôle interne (SCI) est un élément essentiel de la politique financière de la Ville. Après la mise en place d'un logiciel comptable, puis d'un plan comptable, il est désormais indispensable de structurer et renforcer le SCI existant de la Ville, compte tenu notamment de sa taille.

A l'heure actuelle, aucune base légale n'oblige les collectivités publiques vaudoises à mettre en place un SCI, même si le canton l'encourage. Cela étant, avec la future révision de la loi sur les communes, il est fort probable que la mise en place d'un SCI devienne obligatoire.

Il s'agit d'un outil de pilotage et de gestion qui aide à maîtriser les activités et à anticiper les risques, notamment financiers. Aujourd'hui, le suivi et l'actualisation du SCI demandent des efforts considérables. L'acquisition d'un logiciel de SCI permettra de simplifier le processus et d'être plus efficace.

Il permettra de structurer et de centraliser la documentation des processus, des risques et des maîtrises de ces derniers. Il permettra notamment de faciliter les mises à jour, garantir une traçabilité, harmoniser et optimiser les pratiques entre les services et améliorer la gouvernance. Une automatisation de certaines tâches sera mise en place, ce qui permettra de gagner en efficacité.

Cet outil sera là pour aider, protéger et mieux maîtriser les activités de la Commune. Il permettra de rassurer les services et de renforcer les liens entre ceux-ci.

La Municipalité a étudié trois options avant de faire son choix :

- Le maintien du système actuel qui est peu efficace et risqué
- Le développement interne d'un outil qui serait coûteux et complexe
- L'achat d'un logiciel spécialisé qui sera plus fiable et efficace

Calendrier :

L'analyse des besoins a été effectuée durant l'année 2025. Si le présent préavis est accepté, la Ville procédera à l'acquisition du logiciel spécialisé, son installation et sa mise en service en 2026. Le déploiement progressif dudit logiciel se fera de 2026 à 2031 pour l'ensemble des services.

Une personne responsable SCI sera présente dans chaque service. Une responsable de projet sera en soutien pour chaque répondant SCI car des compétences nouvelles seront nécessaires. Le Service des finances et le Service des énergies serviront de « cobayes » pendant la phase pilote et les autres services viendront par la suite. Cette manière de faire permettra de poser un cadre. Aujourd'hui, des processus existent, mais ils ne sont pas totalement intégrés car ils ne sont pas tous documentés. Un manuel de SCI sera mis en place. Ce manuel sera révisé régulièrement par l'ensemble des services.

Financement :

Le crédit d'investissement se monte à CHF 150'000.00, ce qui activera la ligne prévue à cet effet au plan des investissements 2025-2034. Les charges annuelles s'élèvent à CHF 33'975.00 et la dépense sera amortie en 5 ans.

Le montant de CHF 150'000.00 comprend notamment la licence, le paramétrage, la formation, ainsi que la maintenance.

La mise en place de ce logiciel ne demandera pas d'ETP supplémentaire. Comme tout nouvel outil, sa mise en place demandera un peu plus de travail avant d'être complètement intégré par les collaborateurs et collaboratrices.

Un appel d'offres public a d'ores et déjà été fait et une entreprise a été retenue, sous réserve de la décision du Conseil communal.

Discussions :

Soucieuse de l'état des finances de la Commune, la commission s'est demandée s'il y avait un risque que la mise en place du logiciel n'aboutisse pas malgré l'investissement de plusieurs dizaines de milliers de francs. La délégation municipale a pu rassurer la commission en indiquant que ce logiciel a d'ores et déjà fait ses preuves à Fribourg. Il faudra cependant l'adapter aux pratiques vaudoises, étant précisé que quelques communes vaudoises l'utilisent déjà. La délégation municipale a également rassuré la commission quant au prix d'acquisition du logiciel qui ne va pas augmenter ces prochaines années car la société retenue pour la mise en place dudit logiciel travaillera en collaboration avec la Ville, ce qui n'entraînera pas de hausse de prix.

La commission s'est également demandée ce qu'il en était de l'IA. Une charte à ce sujet a été promulguée par la Municipalité, ce qui a rassuré la commission. Actuellement, l'IA n'est pas activée, mais l'éditeur viendra avec une partie d'automatisation. Ce risque devra donc être maîtrisé par la Ville.

Résumé :

Cette demande de crédit d'investissement pour l'acquisition d'une solution informatique s'inscrit dans une politique financière complète intégrée qui est la suite logique des deux gros projets mis en place ces dernières années par le Service des finances. Elle permettra à la Ville et aux services d'être mieux coordonnées et plus efficaces.

Conclusions :

C'est donc à l'unanimité de ses membres présents et présentes que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions de ce préavis.

Yverdon-les-Bains, le 13 avril 2026



Anita Rokitowska